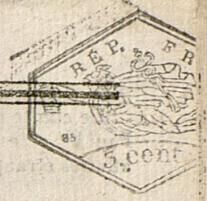


LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 1^{er}. Frimaire, an VIII.

22 Nov 1799



Révocation de l'ukase qui interdisait aux vaisseaux danois l'entrée des ports russes. — Extrait du décret impérial portant ratification du conclusum de la diète de Ratisbonne. — Extrait d'une lettre de Marseille, sur l'évacuation de Rome. — Bruit de la prise de Milan par les Français. — Lettre du ministre des affaires étrangères à nos agents extérieurs. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

De Constantinople, le 18 vendémiaire.

Le général Tamara, ministre de Russie, s'est plaint à la Porte que Tepe-Delle-Aly, pacha, qui a fait occuper, comme gouverneur, une partie des possessions ci-devant vénitiennes dans la Dalmatie, notamment Previzza, Bonizza, & les districts voisins de l'Adriatique, avoit cherché à faire déclarer indépendantes les isles ci-devant vénitiennes, en les prenant sous sa suzeraineté & protection; qu'à cette fin il avoit envoyé entre autres des députés ou émissaires à Céphalonie, le dessein de s'emparer de cette isle par un coup de main. Il a informé en même tems le gouvernement ottoman que les Russes avoient pendu ces émissaires au haut des mâts à bord de leurs vaisseaux, dans le port de Corfou. La Porte n'a pas seulement avoué la justice de cette punition, en désapprouvant la conduite de son pacha; mais elle a envoyé encore à celui-ci l'ordre d'évacuer sur-le-champ Previzza & Bonizza, avec défense de se mêler en rien du sort des isles ci-devant vénitiennes, à l'égard desquelles les arrangements nécessaires ont déjà été convenus entre la Porte & la Russie.

Divers avis, tant de la Chypre & de Rhodes que d'autres endroits, annoncent qu'il y a eu une action entre la première colonne de l'armée du grand-visir & les Français dans la Syrie, à l'avantage de ceux-ci; mais on n'en dit encore ni la date, ni les détails.

ITALIE.

De Rome, le 3 brumaire.

La peine d'exil vient d'être prononcée contre cinq notaires qui ont dressé l'acte de destitution de feu Pie VI.

Il a été publié, le 29 du mois dernier, un édit qui défend à toute personne de faire imprimer un livre, journal ou autre écrit quelconque, sans en avoir préalablement reçu la permission.

C'est le prince napolitain Diego Naselli, qui est gouverneur de cette ville, pour le roi de Naples.

De Venise, le 9 brumaire.

Les obsèques du pape ont été terminées aujourd'hui. L'ouverture du conclave, qui se fait ordinairement le dernier jour des obsèques, est différé jusqu'au retour d'un courrier envoyé à Vienne, & qui doit rapporter les résolutions de la cour impériale relativement à cet objet.

Suivant les dernières lettres de Naples, il est encore arrivé dans ce port plusieurs bâtimens russes avec des troupes de débarquement. Le nombre des troupes russes qui se trouvent maintenant à Naples, est de 8,050 hommes.

De Livourne, le 12 brumaire.

On craint dans cette ville une nouvelle visite de la part des Français: les Anglais & leurs amis prennent toutes les mesures pour mettre leurs effets à couvert du séquestre qu'ils ne manqueraient pas d'y apposer.

De Milan, le 12 brumaire.

Depuis les derniers succès des Français dans le pays des Grisons, on aperçoit beaucoup d'inquiétude dans les membres du gouvernement, & l'on fait des préparatifs de retraite. Beaucoup de prisonniers sont déjà partis pour Vérone, & l'on commence à évacuer les magasins.

L'avocat Squondreili avoit fait imprimer un mémoire dans lequel il prouvoit la légitimité de tous les actes & contrats faits sous le gouvernement républicain. Son ouvrage a été défendu, & il a été lui-même aux arrêts pendant quelques jours.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 4 brumaire.

L'empereur a provoqué, le 18 vendémiaire, la défense de recevoir dans ses ports les vaisseaux danois.

Le mariage du prince héréditaire de Mechenbourg, avec la grande-duchesse de Russie, Hélène, aura lieu le 30 brumaire.

Les couriers entre notre cour, celle de Saint-James & de Vienne se succèdent rapidement. On croit d'abord & remarqué quelque mésintelligence avec celle-ci; mais on croit que des explications ultérieures sont sur le point de rétablir l'harmonie, & notre empereur paroît disposé aujourd'hui à pousser la guerre avec plus d'activité que jamais. Une grande armée est déjà rassemblée en Pologne, & prête à partir au premier signal. Plusieurs régimens sont en marche pour Riga, où l'on croit qu'il se fera un embarquement avant les glaces.

La destination ultérieure de ces troupes ne sera connue qu'après l'arrivée de deux couriers qu'on attend de Vienne & de Londres. En attendant, Suwarow doit recevoir l'ordre de prendre ses quartiers aussi-tôt que son armée d'Italie sera réunie à celle de Suisse.

Le comte de Rostopin est en grande faveur auprès de Paul I^{er}. C'est à lui que vient d'être confié le ministère des affaires étrangères.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 21 brumaire.

Le sénat n'a encore aucune détermination sur la demande de six millions de marcs faite par le gouvernement de la république française.

Le citoyen Durand, ci-devant chef d'une division politique au ministère des relations extérieures de France, est encore à Altona, mais sans aucun caractère public. Cependant il a reçu la visite de deux de nos sénateurs qui ont eu avec lui une conférence assez longue.

De Ratisbonne, le 20 brumaire.

Extrait du décret de ratification impériale, du 19 brumaire, remis à la diète le 17 du même mois.

S. M. I. a reçu le *conclusum* pris par la diète générale le 16 octobre dernier, & lui témoigne sa satisfaction particulière sur les expressions de respect & de reconnaissance qu'elle lui a adressées. Les actes hostiles du gouvernement français sont si multipliés, si variés dans les moyens & le but, si évidemment dirigés vers la dévastation de l'Allemagne & le renversement de sa constitution; la notoriété de ces actes est enfin telle que S. M. I. devoit s'attendre que la diète ne pouvoit avoir qu'une conviction entièrement conforme à celle de son chef suprême.

En conséquence, S. M. croit devoir sommer de nouveau, de la manière la plus pressante, tous les états de l'Empire, au nom de la patrie allemande & de la constitution, de remplir toutes les obligations que leur impose la nature du lieu constitutionnel, les anciens statuts positifs de l'Empire, & les décisions prises par la diète, depuis que l'Empire a été forcé à la guerre. La mise sur pied du continent au quintuple & en outre l'organisation de la levée en masse dans les pays de l'Empire situés vers le Rhin, méritent sous plusieurs rapports, d'être pris particulièrement en considération, & d'exciter le zèle patriotique & la sollicitude active des membres de l'Empire.

De Manheim, le 25 brumaire.

Le quartier-général de Lecourbe est toujours ici. Celui d'Hautpout, qui se trouvoit à Leimen, est en ce moment à Schwetzingen.

La Bergstrass & la rive droite du Neckar avoient été entièrement évacuées par les troupes françaises; mais un détachement d'infanterie & de cavalerie s'est dirigé de nouveau par Ladenbourg vers Weinheim.

On a publié ici à l'ordre une proclamation du général, annonçant les changemens arrivés dans la forme du gouvernement de France. L'armée a accueilli, avec transport, les assurances données par ce général d'un plus heureux avenir, & les cris de *vive la république! vive Bonaparte*, ont éclaté pendant toute la journée.

Des déserteurs autrichiens, arrivés de l'armée du prince Charles, assurent que l'on n'y parle que d'une paix prochaine, ou au moins d'une suspension d'armes.

Six cents prisonniers français à Wurtzbourg ont été accusés d'avoir voulu faire sauter le magasin à poudre, & ont en conséquence été transférés à la forteresse de Cœnshafen, sur les frontières de Saxe.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berna, le 23 brumaire.

Notre directoire a fait un message aux conseils législatifs en faveur de l'ex-représentant du peuple Kartman, qui a été condamné par le tribunal suprême à la perte de sa place & à la dégradation civique pendant deux années, à cause de quelques irrégularités commises dans sa gestion comme commissaire du gouvernement à Muri. On croit qu'il obtiendra sa grâce.

Le corps législatif a décrété que les élections devoient être terminées le 10 frimaire dans les cantons de Zurich, Thurgovie, Sentis & Leich, qui, à l'époque constitutionnelle de la tenue des assemblées primaires, étoient au pouvoir de l'ennemi.

Le gouvernement a donné des ordres pour l'établissement de fours à la Rumfort dans toutes les villes considérables de l'Helvétie. Les premiers essais de cette méthode n'ont pas été fort heureux; ce qui prouve tout au plus qu'on ne s'entend pas encore bien à les diriger.

Quoiqu'on n'entende gueres parler des modes suisses, nos belles ont pris depuis quelque tems celles des chapeaux à la Steiger; ces chapeaux sont noirs. On dit en plaisantant que, depuis qu'elles désespèrent du retour de cet ex-avoyer, elles veulent en porter le deuil.

Quelques communes du Léman avoient voulu se charger de l'entretien d'un certain nombre d'enfans du Valais. Mais les parens de ces derniers s'y sont opposés, en disant qu'ils aimeroient mieux les brûler que de les savoir chez ces hérétiques.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre de Nice, du 11 brumaire.

On vient de répandre ici une nouvelle bien extraordinaire; c'est la rentrée des Français à Milan. Il existe en effet plusieurs lettres de Gênes, & une relation imprimée, qui donnent cette nouvelle. Parmi les lettres que l'on cite, j'ai vu celle de la femme du directeur cisalpin Soprani, qui contient ces lignes:

« On répand dans ce moment la nouvelle que Milan a été repris; j'avois de la peine à le croire; mais les plus incrédules ont fini par s'en persuader, en voyant plusieurs lettres dont quelques-unes portent l'ère républicaine ».

On attend ici avec impatience la confirmation de cette grande nouvelle. Ce qui en fait douter, c'est qu'on sait avec certitude que les Français étoient dans le Novarais, & que les Autrichiens avoient envoyé un corps considérable de troupes vers Milan.

On dit aujourd'hui que le quartier-général des Français est à Fossano. Si la nouvelle est vraie, il faut qu'il y ait eu une autre affaire après le combat du 13, ou que les Autrichiens se soient retirés au-delà de la Stura & du Tanaro.

Marseille, à bord du *Saint-Luigi-Gonzaga*, en quarantaine, le 15 brumaire.

Que de terrains nous avons perdu depuis une année! Rome & Naples sont retombées au pouvoir de leurs tyrans. Les Anglais sont maîtres aujourd'hui de Rome. La magnifique collection que tant de braves avoient payée de leur sang, & qui devoit enrichir notre musée, leur appartient, & ne leur a coûté que la peine de l'enlever. L'encasement de tous les objets précieux que nous avions recueillis, est monté à plus de trois millions. Les cartes du célèbre Zanoni doi-

vent être regardées comme une perte irréparable. Le gouvernement français y attacheoit la plus grande importance. Vingt-cinq planches marines qui avoient été prises par les brigands sur Pléville-Lepelley, & qui avoient été reprises par le citoyen Advinay, chef de l'état-major de la division de Rome, ont également été abandonnées, ainsi que vingt-deux planches magnifiques de l'état de Naples, de la Lombardie, du Piémont & de la république de Gènes. Elles seroient depuis long-tems en France, si la commission civile ne les avoient réclamées comme objets d'arts qui étoient de son ressort. On croit cependant qu'elle a eu la sagesse de faire tirer plusieurs exemplaires de ces planches : si cela étoit vrai nous aurions moins de regrets à donner à leur perte, & il faudroit remercier les membres de cette commission d'une telle prudence.

Le général Belair & le citoyen Adrinay se sont opposés fortement à l'évacuation du territoire romain. L'armée ne s'y attendoit gueres, & elle en fut d'autant plus étonnée que nous avions battu, à Frascati, les rebelles, quatre fois plus nombreux. Nous fûmes plus de deux décades sans les voir reparoitre. Nous avons traité avec un ramas de paysans déguenillés ; car les 200 suisses ne sont arrivés qu'après notre départ de Rome. Les Anglais n'avoient que 120 hommes de garnison de vaisseaux, auxquels ils joignirent quelques matelots : tous ensemble ne suffisoient pas pour relever les postes & garder le fort à Civita-Vecchia. Les soldats indignés vouloient tout reprendre : on n'est parvenu qu'avec beaucoup d'efforts à contenir l'explosion de leur ressentiment.

De Paris, le 30 brumaire.

Il paroît qu'il n'y a qu'un petit nombre d'individus arrêtés parmi ceux dont les consuls viennent de prononcer la déportation. On dit que quelques-uns d'entre eux n'étoient point à Paris ; que Jorry est, depuis quelques mois, à l'armée du Rhin dans le grade d'adjutant-général ; que Gabriel étoit avec Victor Hugues à Rochefort, prêt à s'embarquer comme agent civil pour Cayenne ; & que Brutus Maignet est déjà en route pour la même colonie où l'ancien directoire lui a donné une place de capitaine.

— On croit que c'est l'isle de Rhé qui est destinée à ceux de ces nouveaux déportés auxquels l'arrêté des consuls n'indique pas la Guyane.

— Plusieurs des députés exclus par la loi du 19 brumaire, publient des lettres en faveur de cette révolution dont ils assurent avoir fini par sentir la nécessité. De ce nombre sont Savary, Joubert (de l'Hérault), Bergasse-Lazirouille, Doche-Delile, Porte, &c. Celui-ci a, dit-on, été voir Bonaparte.

— Les commissions législatives ont pris un arrêté portant que les membres exclus du corps législatif par la loi du 19 brumaire, recevront leur indemnité jusqu'à la fin du même mois.

— Le *Cousin Jacques* s'est fait marchand de draps, & s'est représenté lui-même sur son enseigne descendant de la lune.

— Un arrêté du directoire, du 14 de ce mois, porte qu'indépendamment des retenues qui doivent être faites au profit de la marine, il sera prélevé un décime par franc sur le produit net de toutes les prises faites, soit par les bâtimens de la république, soit par les bâtimens du com-

merce. Les soumissions souscrites par les armateurs pour subvenir aux frais & à l'entretien des prisonniers faits sur leurs bâtimens, sont considérées comme non avenues.

— Le ministre de la police générale de la république a adressé, le 26 brumaire, la lettre suivante à la commission législative du conseil des cinq-cents :

« Je reçois, citoyens représentans, la lettre que vous m'écrivez, pour vous plaindre de nouveau des assertions du journal intitulé *la Chronique*, relativement au représentant du peuple Darracq. Comme ce journal montre dans son erreur une persévérance qui peut faire douter de la pureté de ses intentions, je donne à la poste l'ordre de suspendre son départ & sa distribution. »

— On va faire poser sur des piédestaux qui leur sont préparés, les monumens que nous ont procurés nos conquêtes en Italie. Cette opération n'a été si long-tems différée que parce qu'il falloit de l'argent pour l'exécuter.

L'Apollon & la Vénus n'ont rien souffert de leur long voyage. On ne peut voir encore les jambes ni les cuisses de l'Apollon ; elles sont dans un lit de plâtre où on les a renfermées à Rome, afin que, pendant la route, les fragmens qui les composent ne pussent se désunir.

On a comparé cette belle statue avec les plâtres qu'on en a tirés, & on assure qu'ils n'en donnent qu'une imparfaite idée. La physionomie d'Apollon n'a point dans le plâtre toute l'expression qu'offre le marbre.

Des qu'une des salles du Musée des Antiques sera terminée, elle sera ouverte au public ; & l'on continuera les travaux des autres salles, à mesure que le gouvernement pourra procurer des fonds.

— Le citoyen Poidevin est nommé commissaire central du département du Pas-de-Calais, à la place de Robert Crachet.

— A la liste des départemens qui ont reçu avec joie la loi du 19 brumaire, il faut joindre ceux de la Moselle, de la Haute-Marne, du Cher, de la Manche, & du Mont-Terrible.

— On apprend que des conférences sont en ce moment ouvertes entre le général Hédouville & les chefs de la Vendée. Il paroît que ceux-ci n'ayant pu étendre la révolte dans les campagnes, demandent à déposer les armes, pourvu qu'on promette de ne pas les inquiéter.

— On dit que d'Autichamp a fait soulever la rive gauche de la Loire, & que les chouans sont maîtres des districts de Segré & de Châteauneuf.

— Le citoyen Visconti, ex-consul romain, s'est réfugié à Marseille, où il est dans le plus grand dénuement.

MINISTERE DE LA GUERRE.

Extrait d'une lettre du général Brune, au ministre de la guerre, en date du 26 brumaire.

Citoyen ministre, j'ai reçu les papiers & les nouvelles que vous m'avez envoyés par le chef de brigade Dumoulin : je les ai aussitôt mis à l'ordre du jour de l'armée, qui marque un grand contentement de l'avenir heureux qui se prépare pour notre république. Quels que soient les dangers qu'il faille surmonter, ils ne seront pas au-dessus de notre courage & de notre constance.

L'armée a prêté le serment de fidélité à la république, fondée sur les trois grandes bases de l'égalité, la liberté et le système représentatif.

Signé, BRUNE.

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Extrait de la lettre adressée par Reinhart à nos agens extérieurs, en leur transmettant la loi du 19 brumaire.

« Une grande impulsion donnée à toutes les volontés pouvoit seule rallier vers le même but les vœux & les espérances des citoyens, mettre en harmonie tous les pouvoirs, ranimer tous les ressorts de la force publique, & assurer une énergie unanime, vigoureuse & vraiment républicaine à sa direction. L'impulsion a été donnée, & toutes les autorités, aujourd'hui retrempees, puissantes de leur concert & de la confiance que la nation leur accorde, vont enfin travailler efficacement au grand ouvrage que les destinées de la république leur imposent, organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, rétablir la tranquillité intérieure, et procurer une paix honorable et solide.

« Les hommes placés à la tête du gouvernement ont donné assez de gages à la liberté; leurs noms commandent assez de respect & de confiance pour convaincre la France & l'Europe, que ces bases seront garanties & des atteintes des ennemis extérieurs & des secousses des factions.

« Les consuls de la république, en vous autorisant à continuer les fonctions que vous avez remplies jusqu'à présent, me chargent de vous informer que j'ai notifié leur installation aux agens étrangers en résidence à Paris. Vous trouverez ci-joint une copie de ma note circulaire. Ils me chargent en même-tems de vous prescrire d'adresser au gouvernement près duquel vous résidez, la notification des pouvoirs dont ils sont revêtus, & des vues de sagesse & de concorde qui les animent. Vous aurez soin d'ajouter que, pour procurer à l'Europe une paix honorable et solide, il est nécessaire que la déclaration par laquelle je termine ma note circulaire aux agens étrangers, soit fortement sentie, & que la foi à la loyauté, à la puissance, à la justice du gouvernement de la république, soit par-tout égale à la sincérité des vœux qu'il ne cessera de faire pour la paix, & à la fidélité avec laquelle il est invariablement résolu de tenir à ses engagements.

« Je vous transmets la formule du serment qui doit être prêté par tous les agens politiques & consulaires de la république, ainsi que par les citoyens français, résidant en pays étrangers ou momentanément absens de leur patrie ».

Lettre du ministre des relations extérieures aux ministres étrangers.

Paris, le 22 brumaire, an 3.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous notifier que les consuls de la république française viennent de prendre en main les rênes du gouvernement de l'état. Nos agens extérieurs vont incessamment recevoir l'ordre de faire la même notification aux gouvernemens auprès desquels ils résident. Les rapports politiques de la France avec les autres peuples, les rapports diplomatiques de son gouvernement avec les autres gouvernemens, restent les mêmes; seulement la réunion éclatante de toutes les volontés, secondée par la direction éclairée, énergique & unanime qui sera donnée à la force publique,

en assurant désormais les destinées de la république française, doit relever aux yeux des gouvernemens étrangers la valeur des rapports politiques qui les attachent à nous.

Recevez, &c.

Signé, REINHARD.

JUSTICE RENDUE.

« Les auteurs de la constitution de l'an 3, a dit avec raison Cabanis dans un discours qu'il a prononcé ces jours derniers à la tribune, ont rendu des services immortels à la liberté. Ils n'ont pas seulement enchaîné pour un tems assez long les fureurs des factions; mais ils ont fixé les incertitudes & dissipé l'effroi que le gouvernement révolutionnaire avoit fait naître dans toutes les âmes. Par eux le système républicain s'est enfin réalisé, puisque c'est de ce moment que le peuple l'a vu s'allier avec une certaine tranquillité publique, sans laquelle tout gouvernement doit bientôt périr. Il faut d'ailleurs rendre justice à cette constitution. Les bases en sont excellentes, & l'on ne connoissoit point encore une aussi bonne division de pouvoirs. Mais ses auteurs que l'on devra toujours citer avec reconnaissance, & qui firent dans le tems beaucoup plus peut-être qu'on ne pouvoit attendre d'eux, ont reconnu depuis eux-mêmes qu'elle renfermoit des vices; que certaines parties en étoient trop foibles, d'autres mal coordonnées avec le tout; qu'un mot n'offrant pas des garanties suffisantes de sa solidité, elle encourageoit les factions à l'attaquer sans cesse, leur donnoit même des moyens périodiques de la renverser, & forçoit les patriotes conservateurs à la violer sans cesse eux-mêmes pour la dérober à leurs coups. »

Almanach national de France, pour l'an VIII; volume in-8°. de 650 pages. Prix, 5 fr. 50 cent. broché, 6 fr. 50 cent. relié, & 2 fr. de plus franc de port par la poste. A Paris, chez Testu, imprimeur-libraire, rue Haute-Feuille, n°. 14.

Cet almanach, dont l'origine remonte à plus d'un siècle, est un ouvrage indispensable à toutes les classes de la société. Les renseignements qu'il renferme sont insérés d'après des états authentiques & signés des autorités constituées. Les facilités que le gouvernement accorde pour la confection de cet ouvrage, doivent le rendre recommandable à tous égards. On y trouvera de plus cette année un état militaire très-étendu, & beaucoup d'articles intéressans qui n'y ont jamais été imprimés.

L'extrait du même, in-24; prix, 1 fr. 20 c. broché, & 1 fr. 50 c. relié.

Répertoire du domaniste, ouvrage utile aux administrations, aux juges, hommes de loi, notaires, avoués, greffiers et huissiers, aux employés de la régie d'enregistrement et du domaine national, aux commerçans, propriétaires, et aux citoyens qui passent fréquemment des actes; par l'auteur du Dictionnaire des domaines; 2 vol. in-8°. de plus de 1200 pages, sur papier grand-raisin; prix, 14 fr., et 18 fr. franc de port. A Paris, chez H. L. Perrochon, imprimeur, rue des Grands-Augustins, n°. 14.

Nous avons fait, il y a quelque mois, l'éloge de cet ouvrage, en annonçant le premier volume. Le second, qui vient de paroître, ajoute beaucoup à l'intérêt que mérite ce recueil. C'est à présent un code complet sur l'enregistrement, le timbre, les hypothèques, les droits de greffe, etc.

Médecine philosophique et universelle pour tous les états; 2 vol. in-12; prix, 3 fr. 60 cent., et 4 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez L. Prudhomme, rue des Marais, n°. 20, fauxbourg Germain.

A FRANÇOIS.